

1663 Juni 2., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [GARDE-
HPTM. HEINRICH II.] ZURLAUBEN

"J'ay receu vostre Lettre du 28.^e du mois passé sur laquelle je vous respon-
dray que ... [Landammann und Landrat] de Schuitz m'ont escrit par un Messager
expres qu'jls persistent dans leur Abscheid de leur Commune [=Landsgemeinde]
de ... [1662] par lequël jls m'ont promis de sceller avec les autres Cantons
[cath.] nostre Instrument d'alliance ainsy que Je l'ay proposé. Vous avez donc
ce Canton vostre [gemeint Zug] voisin a l'exemple duquel vous pouvez vous
conformer.

Il se tiendra demain une Commune a Ury pour y resoudre nostre affaire [dabei
ging es auch hier um die Bündniserneuerung] cequi vous pourra aussy servir
d'exemple.

Je suis resolu apres la Diète de Bade [die gemeineidg. Jahrrechnung vom 1.
Juli 1663 gemeint]¹ si tous les Cantons ne s'y resolvent de sceller nostre
Instrument d'alliance de faire payer les deux pensions a ceux qui le scelle-
ront.

Cependant faites ensorte que vos Deputez [Karl B r a n d e n b e r g und
Wilhelm H e i n r i c h] qui viendront a la Diète soient Instruits pour con-
sentir a ceque nostre Instrument soit scellé moyenant les deux pensions."

"receu le 6.^e Juin - respondu le 13. Juin."

1) s. EA VI 1, 585 (Nr. 379)

Original, mit Dorsualnotiz von Heinrich II. Zurlauben.
AH 60, 248-249 - Blatt 249^f leer

1660 Dezember 23., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN DEN LAND-
VOGT [DER GRAFSCHAFT] BADEN [HEINRICH II. ZURLAUBEN]

"Je vous remercie de la venaison¹ que vous nous avez envoyée. Je la reçois
pour une marque de la continuation de vostre affection. Aussy vous assure-
ray[-]ie par cette Lettre par laquelle ie vous dis adieu² que si ie puis vous